

ABONNEMENT.

Un an... 30 fr.
Six mois... 16 fr.
Trois mois... 8 fr.

On s'abonne :

A SAUMUR, chez tous les Libraires;
A PARIS, Chez DONGREL et BELLIER, Place de la Bourse, 33;
A EWIG, Rue Flechter, 2.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 30 c.
Réclamations... 30
Faits divers... 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions...

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction...

On s'abonne :

A PARIS, Chez M. HAVAS-LAFFITE et Cie, Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 25 Juillet 1879

Chronique générale.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Hier, à la Chambre, calme plat. En présence de l'impossibilité de voir les lois Ferry votées pendant cette session...

Versailles, 24 juillet, 3 h. soir.

Le Sénat réuni dans ses bureaux a nommé aujourd'hui la commission chargée du projet de loi sur la prorogation des traités de commerce.

Les quatre premiers sont opposés au projet, en ce sens qu'ils réclament une date fixe pour l'échéance de prorogation.

Quatre sont favorables et un, M. Féray, votera pour ou contre, suivant les explications qui seront fournies par le gouvernement.

On assure que les nouvelles nominations au conseil d'Etat ont été arrêtées ce matin en conseil des ministres et qu'elles paraîtront demain à l'Officiel.

Les conseillers nommés seraient : MM. Hély d'Oissel, Tirman, Delmas, Blondeau, Chauchat, Tranchant, démissionnaire, qui serait renommé, Gendarme de Bévolte et Ballot, directeur de la Revue du Droit.

On dit que, par suite de la désorganisation du conseil d'Etat, les vacances du conseil seront avancées et s'ouvriront le 4 août.

On a distribué à la Chambre un amendement signé par 45 députés de la droite proposant de rétablir au chapitre 3 du budget des cultes le crédit demandé primitivement pour l'exercice 1880 en faveur des cardinaux, archevêques et évêques.

On a distribué également un amendement de M. Keller à la proposition de loi relative à l'abrogation du travail des dimanches et fêtes demandant que les travaux concédés, exécutés ou autorisés par l'Etat, les départements et les communes soient interrompus lesdits jours.

La commission du divorce a repoussé l'amendement de M. Lisbonne, tendant à interdire le divorce par consentement mutuel lorsqu'il y a des enfants mineurs; elle a adopté un autre amendement de M. Lisbonne, autorisant les époux divorcés à se remarier, et interdisant aux époux remarqués de divorcer de nouveau.

La commission se réunit aujourd'hui vendredi pour examiner certaines dispositions transitoires relatives aux époux actuellement séparés de corps et pour nommer son rapporteur qui sera probablement M. Léon Renault, favorable au rétablissement du divorce.

La sous-commission des chemins de fer du 3° réseau, après avoir entendu M. Lesucuyer, directeur des chemins de fer de l'E-

lat, qui a insisté sur la nécessité de racheter les lignes exploitées par la Compagnie d'Orléans, a émis un avis favorable au rachat.

Le conseil des ministres a décidé que, dans le cas où l'activité des travaux de la commission sénatoriale chargée d'examiner la loi Ferry ne semblerait pas suffisante pour permettre la discussion de la loi avant les vacances, le président du conseil monterait à la tribune pour demander au président de la commission à quelle époque le Sénat serait saisi.

M. Jules Ferry n'abandonnera pas aisément son portefeuille si le Sénat modifie l'article capital de sa loi, car une personne attachée à son cabinet lui a entendu dire que, si sa loi subissait un échec devant le Sénat, il en appellerait aussi à la Chambre des députés.

UN DÉMENTI. — Dans sa réponse à l'interpellation Baragnon, M. le garde des sceaux a porté une accusation contre M. Weiss, un des conseillers d'Etat révoqués. M. Weiss déclare, dans une lettre adressée au Figaro, que jamais il n'a, étant conseiller d'Etat, collaboré à un journal d'opposition.

On annonce la démission de MM. Decrais et Silvy, les deux derniers conseillers d'Etat nommés par l'Assemblée nationale, qui restaient encore.

Quelques préfets viennent d'imaginer de faire envoyer des adresses à M. J. Ferry par les conseils municipaux ou par les conseils d'arrondissement, pour lui exprimer l'espoir que les lois sur les congrégations religieuses votées par la Chambre seront acceptées sans modification par le Sénat.

La nouvelle que nous avons donnée hier d'après le Gaulois que le commandement des troupes de Paris aurait été offert au maréchal de Mac-Mahon, cause une vive sensation dans le monde politique, mais elle a besoin d'être expliquée et complétée.

Nous croyons, dit l'Union, que le Gaulois peut être dans le vrai pour ce qu'il dit du maréchal de Mac-Mahon.

Quant aux généraux Bataille et du Barail, qui ont été privés de leur commandement sans aucun motif avouable, ils pourraient être réintégré dans d'autres postes, mais par la seule raison qu'on a besoin d'eux. Il est difficile de trouver, pour l'armée de la cavalerie, un homme plus compétent et plus désire de l'armée que le général du Barail. Au moment où la discussion du budget nous montre la situation de l'armée comme si mauvaise, de l'aveu même des républicains, le choix de ces deux généraux n'aurait rien d'étonnant. S'ils ne s'offrent pas eux-mêmes, le gouvernement pourrait bien être obligé de venir à eux.

D'après le Gaulois encore, le prince Jérôme-Napoléon se disposerait à se rendre, sous peu de jours, en Angleterre, pour rendre à l'Impératrice une visite de condoléance. Le prince attendait, pour faire cette démarche arrêtée dans ses intentions, que les représentants du parti bonapartiste aissent reconnu, par une sorte d'investiture officielle, ses droits incontestables de chef de la famille impériale.

N'étaient les princes d'Orléans, disait l'autre matin un gros sénateur centre gauche, le gouvernement aurait déjà banni le prince Jérôme-Bonaparte; mais comme le cabinet ne veut pas de mesure d'exception, il est obligé de supporter l'un pour qu'on ne touche pas aux autres!!!

LE COLONEL LEPERCHE.

Quoiqu'il me répugne de citer avant l'heure les noms des victimes ainsi désignées à un prochain ostracisme, il en est un que je ne puis passer sous silence.

En 1871, peu de jours après la guerre, arrivait à Lyon un jeune officier élevé par les soins de l'Empereur, compaignon d'armes et ami du général Bourbaki, sous les ordres duquel il avait fait la campagne d'Italie, et cette héroïque mais funeste diversion dans l'Est qui jeta en Suisse notre armée, moins décimée par le canon des Prussiens que par le terrible hiver de 1870. Cet officier n'avait pas seulement pris une part vaillante et énergique à la lutte contre l'envahisseur de notre territoire; il avait aussi lutté contre la Commune, il avait été major de tranchée devant le fort d'Issy, commandé par Rossel, et était entré le premier à la tête des troupes régulières dans cette forteresse à la veille de la prise de Paris.

Profondément touché des malheurs de la patrie et pénétré du désir de la revanche, M. Leperche s'était voué à l'œuvre de la réorganisation de notre armée. Depuis neuf ans, il n'avait pas quitté Lyon, où il avait reçu les épaulettes de colonel, la croix de commandeur et le titre de chef d'état-major général. Jamais officier n'avait été plus digne non de ce titre, mais de ces laborieuses et ingrates fonctions. M. Leperche s'y était donné corps et âme; il avait, comme il le disait lui-même, épousé l'armée, et grâce à lui, grâce du moins à son impulsion énergique, à son infatigable activité, à la constance de sa volonté et à l'ardeur de son patriotisme, qu'il savait communiquer à tous, jamais les troupes de l'armée de Lyon n'avaient été plus belles, plus solides, plus compactes, mieux instruites, ni mieux disciplinées.

Aussi, malgré sa modestie, malgré le soin avec lequel il cherchait à s'effacer, le chef d'état-major du général Bourbaki était devenu à Lyon presque aussi populaire que l'excellent et chevaleresque général. Il était connu et aimé de tous: son dévouement, sa loyauté, sa patriotique abnégation avaient créé autour de sa personne une sorte de légende; il était aussi estimé de ses camarades que de ses chefs, et lorsqu'on voulait faire l'éloge d'un officier dans la garnison lyonnaise, on disait: « intelligent et brave comme le colonel Leperche. »

Il était, en un mot, un honneur et un espoir pour l'armée française. Mais il n'a pas cru que sa fidélité au drapeau — et qui y fut jamais plus fidèle? — lui commandât l'ingratitude; il s'est rendu à la messe de

Saint-Nizier et l'on annonce aujourd'hui sa mise en disponibilité. Pendant ce temps-là, comme le fait remarquer un journal, trois mille personnes ont licence d'aller publiquement et en grande pompe déposer une couronne à Nîmes sur la tombe du condamné Rossel, ministre de la guerre de la Commune, de l'adversaire du colonel Leperche...

Le chef d'état-major général aura un successeur, mais le colonel Leperche ne sera pas remplacé à Lyon, et des regrets unanimes suivront dans sa retraite le courageux officier, dont on récompense la brillante et utile carrière par un éloignement du service.

On lit dans les Tablettes d'un Spectateur :

« Le Président de la République a exprimé au ministre de la guerre le désir personnel que le colonel Leperche, frappé si illégalement à la suite des incidents de la messe de Saint-Nizier, à Lyon, soit réintégré dans son poste, ou qu'on lui donne une situation équivalente. »

« Nous tenons ce renseignement d'une personne qui ne peut être suspecte de partialité, puisque c'est un fonctionnaire républicain qui en est venu apporter la nouvelle à l'un de nos ministres. »

M. l'archevêque de Paris, ayant reçu un exemplaire de la Chasse aux corbeaux, la nouvelle élocubration de M. Léo Taxil, a, paraît-il, adressé cet exemplaire couvert d'annotations au ministre des cultes.

On veut bien nous communiquer une nouvelle théâtrale absolument inédite, mais qui confine cependant à la politique.

L'un de nos grands auteurs dramatiques va présenter au Théâtre-Français une pièce en 4 actes et en prose qui a pour titre: Barras et le Directoire.

Etranger.

ANGLETERRE. — Le gouvernement a reçu une dépêche confirmant la victoire de lord Chelmsford, après une longue bataille où Cetwayo commandait en personne. La guerre peut être considérée comme finie.

L'armée anglaise a été victorieuse à Unlundi. Un grand nombre de Zoulous ont été tués.

TURQUIE. — On mande de Constantinople :

« Les conditions posées au Sultan par Khéreddine ont été aussi catégoriques que loyales :

« Il faut que le Sultan règne et ne gouverne pas ;

« Il faut à la Turquie un ministère homogène et responsable.

« Un grand vizir qui est tenu en échec par les ministres, sous prétexte qu'ils ont, au palais, telle ou telle influence plus forte, ne saurait rester au pouvoir, sans perdre et son honneur et son prestige.

« L'Europe attend de la Turquie qu'elle accomplisse toutes les réformes nécessaires à sa génération; agir autrement, ce serait trahir la confiance que l'Europe a placée en Khéreddine.

« La Turquie a besoin d'être réorganisée matériellement et moralement. En mettant

Khéreddine dans l'impossibilité de le faire, par des influences occultes, c'est le forcer à vouloir se déshonorer et trahir ses devoirs. Cette situation, il refuse de l'accepter, dût-il désobéir à son souverain, pour lequel, cependant, son dévouement ne connaît pas de bornes.

ACCUSATION DE RÉGICIDE.

L'Etoile belge tient à Bruxelles le même rôle qu'à Paris les deux Républiques, la Lanterne, etc. Elle excelle tout spécialement à distiller la calomnie contre tout ce qui présente un caractère religieux. Mais nous devons reconnaître que sa dernière manœuvre, pour laquelle d'ailleurs elle a trouvé tout naturellement des complices dans les feuilles radicales de France, laisse bien loin derrière elle tout ce qu'on avait inventé jusqu'ici. Contons les faits.

Il y a quelques jours, le public belge ne fut pas peu surpris d'apprendre par l'Etoile qu'un mystérieux inconnu avait placardé sur les murs de Laeken un écrit où il était dit que, le roi ayant sanctionné la loi contre l'enseignement religieux votée au Parlement, il fallait poignarder le roi. De commentaires, l'Etoile n'en donnait pas, mais il était facile de deviner quelle insinuation était contenue dans cette seule nouvelle. Cela même était si transparent, que la nouvelle rencontra nombre d'incrédulés.

Deux jours se passent et l'affaire paraissait oubliée, quand l'Etoile belge fait une nouvelle découverte. A une heure très-matinal, on avait en effet signalé l'apposition d'un nouveau placard, tout pareil au premier; cette fois, on nommait celui qui avait, le premier, lu de ses yeux cet écrit abominable. Il y avait gradation, comme on voit, mais ce n'était pas assez, et il allait arriver au bout. Après deux autres jours, voici en effet ce que la République française, copiant ou commentant l'Etoile, se faisait télégraphier de Bruxelles :

« Bruxelles, 18 juillet, soir.

« A la suite d'aveux faits par le nommé Van Ham, ancien agent électoral catholique, deux descentes de justice ont été faites hier et aujourd'hui au collège Saint-Michel, collège des Jésuites, rue des Ursulines. Van Ham déclare avoir affiché, à l'instigation des Pères Jésuites, les placards contenant des menaces contre le roi à propos de la loi sur l'enseignement public. Il affirme que les Pères Jésuites lui ont, pour cela, donné de l'argent.

« Les Pères Jésuites nient, et, pour se défendre, disent que Van Ham a eu autrefois des attaques de delirium tremens. »

On ne saurait assez remarquer la venimeuse perfidie de cette rédaction. Pour en mieux juger, il faut ajouter que l'Indépendance belge, tout en reproduisant avec complaisance la nouvelle donnée par l'Etoile, constatait deux faits significatifs :

« Un détail, disait-elle, qui a son importance : ce Van Ham qui, à différentes reprises, a éprouvé des accès de delirium tremens ou de délire alcoolique, a été condamné il y a peu de temps, par le tribunal correctionnel, du chef de détournement. Autrefois, il avait fait partie du cercle catholique, dont il fut exclu il y a plusieurs années. »

Par ces seules indications on peut voir à quelle espèce d'hommes les radicaux belges attribuent la qualité d'agent des Jésuites. Pour ce qui est des accusations dont ce misérable ose charger ces religieux, il suffit de remarquer que leur moindre défaut est d'être, qu'on nous passe le mot, par trop bêtes. En supposant, pour un moment, qu'au lieu de condamner absolument de telles pratiques, les Jésuites eussent trouvé quelque intérêt à l'apposition desdits placards, à qui fera-t-on croire que des hommes, dont leurs adversaires eux-mêmes vantent si haut l'habileté, auraient commis pareille maladresse? N'est-ce pas le cas, au contraire, de penser et de dire que si l'individu arrêté a été soupçonné par quelqu'un, c'est par les libéraux? Ceux-ci déclarent, il est vrai, qu'ils n'ont aucun intérêt à menacer le roi, qui vient de s'associer à eux; mais nieront-ils qu'ils n'aient un grand intérêt à charger les Jésuites de tous les crimes?

Quoi qu'il en soit, la manœuvre est percée à jour et tout l'appareil des perquisitions déployé contre les PP. Jésuites n'a abouti et ne pouvait aboutir qu'à une chose. On télégraphie à Paris-Journal :

« Bruxelles, 19 juillet.

« L'affaire du collège Saint-Michel est sans importance, les détails des journaux sont presque tous erronés. Un seul vieux Frère a été interrogé; pas de perquisition dans les chambres. La confrontation a été acablante pour l'accusateur, le secret a été levé pour l'accusé, mais l'accusateur a été mis au secret. »

On le voit, l'affaire n'a donc pas tourné au gré des libéraux, qui, sans doute, l'avaient préparée pour lui donner une autre suite. Que diront nos feuilles radicales, qui s'étaient précipitées avec tant de joie sur l'accusation publiée d'abord dans l'Etoile belge, puis si tôt et si perfidement recueillie par la République française? Leur « bonne foi » étant connue, qui peut affirmer que le démenti sera par eux inséré à la même place et avec le même luxe d'impression que la calomnie? En tout cas, ils savent bien que ce démenti ne pourra jamais détruire l'impression qu'ils ont voulu causer d'abord. Dans leur public, on continuera de dire, sur la foi des premières dépêches, que les Jésuites ont payé quelqu'un pour assassiner le roi des Belges. Et quelque jour, comme on le vit il y a huit ans, il se trouvera quelque colporteur de ces ignominies pour armer véritablement contre les Jésuites le bras d'un véritable assassin! AUGUSTE ROUSSEL.

Un nouveau placard menaçant de mort le roi Léopold a été affiché lundi à Liège sur les murs du théâtre.

Ce fait a eu lieu au moment où le Frère Nicolaï était encore à l'instruction au parquet de Bruxelles.

Ce n'est donc pas chez les Pères Jésuites qu'il faut chercher les complices de Van Ham.

Chronique militaire.

On assure, dit l'Indépendant, que de grandes manœuvres de cavalerie auront lieu à Tours, sous le commandement supérieur de M. le général de Galliffet, chef du 9^e corps d'armée, aussitôt que la récolte sera terminée.

Le ministre de la guerre vient de prescrire aux généraux inspecteurs de toutes armes de présenter quatre sous-officiers candidats à l'Ecole d'administration militaire de Vincennes par arrondissement d'inspection.

Les sous-officiers rengagés avec prime avant leur entrée à l'Ecole d'administration conserveront le bénéfice de ce rengagement jusqu'à leur nomination.

L'ouverture des cours de l'Ecole devant avoir lieu le 16 octobre, les propositions devront parvenir au ministère avant le 15 août.

On sait que les officiers de la réserve de l'armée active et les officiers de l'armée territoriale ont le droit de contracter mariage sans permission de l'autorité militaire, mais qu'ils doivent en informer leur chef de corps ou de service. Le ministre a décidé que, dorénavant, la célébration du mariage serait inscrite sur le registre matricule des corps de l'armée territoriale et que pareille mention serait faite pour les officiers mariés avant leur nomination. Cette mesure a pour but de garantir les droits de la famille dans certaines éventualités.

Chronique locale et de l'Ouest.

Sur la proposition du ministre de la guerre, deux de nos concitoyens appartenant à l'arme du génie viennent d'être promus à des grades supérieurs, savoir :

Au grade de colonel, M. le lieutenant-colonel Faugeron, directeur du génie à Orléans.

Au grade de chef de bataillon, M. Joly, capitaine de 4^e classe au ministère de la guerre.

En vue des modifications qui peuvent se produire prochainement dans les conditions de circulation des monnaies d'appoint étrangères en France, le ministre des finances a décidé que les pièces divisionnaires italiennes cesseraient d'être données en paiement, et que celles qui seraient comprises à l'ave-

nir dans les versements aux caisses des comptables du Trésor seraient retenues. Il en sera de même des monnaies pontificales qui peuvent se trouver encore dans la circulation.

Comice agricole.

Nous donnons aujourd'hui le rapport de la commission chargée d'examiner, au nom du Comice agricole, la culture et la tenue de plusieurs fermes du canton nord-est de Saumur.

Nous avons dû apporter un changement dans la désignation des contenances et substituer la dénomination légale au mot de boissellée, qu'interdit la loi du 4 juillet 1837. Le rapporteur, en multipliant le nom de boissellée, paraît faire fi du progrès qui date de la première Révolution, vouloir se rapprocher de l'ancien régime, et se mettre en opposition avec la loi actuelle. Voilà ce qui n'est pas pardonnable à notre époque.

Pour plus de simplification, nous avons supprimé les centiares.

RAPPORT DE LA COMMISSION.

M. REIGNER, fermier à Mongeville, commune de Varennes-sous-Montsoreau.

Étendue de la ferme : 16 hectares 50 ares.

Personnel : le sieur Reigner, sa femme et son fils (adulte).

Bestiaux : 5 vaches, 1 génisse, 1 cheval.

Parmi les vaches, toutes remarquables comme santé et bonne tenue, il en est une qui mérite une mention toute particulière par la beauté de sa taille et de sa race; cette vache est laitière et labouree en même temps; c'est la plus belle bête que la commission du Comice ait rencontrée dans sa tournée.

La tenue de la ferme du sieur Reigner, pour les abords, la cour, les hangars, les écuries, les greniers, et même les bâtiments d'habitation, mérite les plus grands éloges comme propreté, ordre et agencement; tout est à sa place; il n'est pas possible de faire mieux.

Toutes les cultures sont irréprochables comme travail; pas un brin d'herbe depuis le jardin jusqu'au dernier champ; pas un pouce de terre perdu.

Il a fallu un travail long et opiniâtre et beaucoup d'intelligence pour rendre la ferme ce qu'elle est aujourd'hui; d'un côté, les défrichements, l'irrigation; de l'autre, les champs aplanis et les excavations comblées.

Il est certain que le sieur Reigner a fait de grands sacrifices dans son exploitation et donné une plus-value considérable à la propriété qu'il afferme.

L'année est loin d'être favorable à la culture, tant par les pluies continuelles et les orages, qui dans beaucoup d'endroits ont obligé les cultivateurs à recommencer leurs labours et leurs semailles, que par le froid persistant qui paralyse la végétation.

Nous avons cependant remarqué, sur la ferme du sieur Reigner, des cultures qui méritent nos éloges, tant à cause des difficultés surmontées que par leur réelle supériorité, entr'autres un champ de pommes de terre d'une étendue de 2 hectares 75 ares, un champ de betteraves de 55 ares et 5 hectares 50 ares de blé et seigle, des rangées de vigne de belle apparence, des champs de citrouilles, de fèves, de luzerne en parfait état.

La commission du Comice agricole offre ses vives félicitations au sieur Reigner, au nom de tous les membres du Comice, et lui décerne la médaille d'argent offerte, par la Société industrielle d'Angers, à l'agriculteur du canton nord-est de Saumur dont l'exploitation est reconnue la mieux dirigée.

M. Louis MARCHAND, au Grand-Bonnevaux, commune de Brain-sur-Allonnes.

Étendue de l'exploitation : 27 hectares 50 ares.

Personnel : le sieur Marchand, 2 hommes, 2 garçons, 3 femmes.

Le sieur Marchand est à la tête d'une vaste exploitation, tant fermière que d'arboriculture et d'horticulture.

La tenue de cette exploitation est excellente et digne d'éloges; aussi a-t-elle valu à celui qui la dirige la distinction de la première prime au dernier concours d'il y a quatre ans.

Il faut citer, en première ligne, environ 4 hectares 12 ares à 4 hectares 40 ares de pépinières de différentes essences, mais principalement de peupliers.

Viennent ensuite environ 1 hectare 10 ares de fraises, 1 hectare 37 ares de millet pour les oiseaux, 66 ares de cassis, 82 ares de vignes et plants de vigne, 55 ares d'haricots (1), 66 ares de laitues,

(1) Cette nouvelle orthographe nous laisse supposer que le rapporteur est arrivé, sous le régime à tuel, au maximum de ses aspirations: il supprime d'emblée les aspirations, même dans haricots.

1 hectare 37 ares à 1 hectare 65 ares de pommes de terre, des cultures d'asperges, de melons, de citrouilles, etc.

La commission du Comice agricole adresse au sieur Marchand les plus grands éloges pour les résultats qu'il a obtenus dans sa vaste exploitation; mais les statuts actuels du Comice agricole s'opposant à ce que la même personne reçoive deux fois une récompense pour le même objet, elle est obligée de déclarer ledit sieur Marchand hors de concours, et lui décerne un diplôme comme la seule récompense qu'elle puisse lui accorder.

M. Louis FERRAND; fermier à la Ménagerie (près le château de M. de Marconay), commune de Brain-sur-Allonnes.

Étendue de la ferme : 31 hectares 90 ares.

Personnel : le sieur Ferrand, sa femme et 2 domestiques.

Bestiaux : 9 vaches et 1 cheval.

Le sieur Ferrand dirige, comme fermier, une exploitation très-considérable, qui témoigne surtout d'un travail soigné, constant, et d'une grande intelligence en agriculture.

La commission du Comice agricole a remarqué 11 hectares environ de blé qui méritent une mention toute particulière, à cause du résultat obtenu, à force de travail, eu égard aux difficultés de la saison; la propreté ne laisse rien à désirer, et les épis, moins nombreux qu'ils pourraient être, il est vrai, sont magnifiques.

Des champs de seigle, de pommes de terre, offrent un aspect très-satisfaisant, ainsi que des vignes en rangées, cultivées avec le plus grand soin.

Un immense champ de choux, ravagé malheureusement par les chenilles, témoigne d'un travail opiniâtre et bien entendu, augmenté encore par la lutte que le fermier a eu à soutenir cette année, contre les eaux dans cet endroit.

La commission du Comice est d'avis qu'il soit délivré un diplôme au sieur Ferrand, comme récompense de l'excellent parti qu'il a su tirer de sa culture.

M. JEAN MABILEAU-ORY, propriétaire à la Thibaudière, commune d'Allonnes.

Étendue de la ferme : 6 hectares 87 ares à 7 hectares 15 ares.

Personnel : le sieur Mabileau, sa femme et une domestique de 13 ans.

Bestiaux : 3 vaches, 1 génisse, 1 cheval.

La ferme du sieur Mabileau mérite une mention toute particulière; elle est une nouvelle preuve des résultats que peuvent produire un travail persistant et raisonné, l'ordre et l'économie.

Le sieur Mabileau est le propriétaire de sa ferme; il en a fait construire une grande partie des bâtiments et en a acquis les terres.

Le blé est compris dans l'exploitation de la ferme pour 2 hectares 75 ares à 3 hectares 30 ares d'une bonne culture, très-bien dirigée et réussie, malgré les pluies abondantes qui l'ont contrariée.

Parmi ces 3 hectares 30 ares, il y en a 1 hectare 65 ares qui sont vraiment magnifiques, et méritent une mention toute spéciale.

Ce blé est ce qu'on appelle « un retour », cultivé par un procédé particulier dont on ne saurait trop louer l'inventeur.

82 ares de vignes, sur le coteau, sont traitées avec beaucoup de soin et d'intelligence et ont un fort bel aspect.

Le reste des cultures, trèfles, lisettes, choux, pommes de terre, haricots, témoigne d'un travail bien raisonné, des plus grands soins, et offre de beaux résultats.

La commission du Comice agricole félicite vivement le sieur Mabileau et lui décerne une prime en argent de 25 fr., créée pour lui.

On annonce que le ministre de la guerre vient d'autoriser les commandants de corps d'armée à faire délivrer des permissions de quinze à trente jours à un certain nombre de militaires sous leurs ordres pour prendre part aux travaux agricoles dans leurs familles, lorsque celles-ci auront demandé des travailleurs militaires et rempliront les conditions nécessaires pour les obtenir.

L'indemnité journalière à payer aux travaux agricoles est fixée à 4 fr. 70. Les frais de déplacement (aller et retour) sont également à la charge des cultivateurs.

Le Journal de Maine-et-Loire a reçu communication de la lettre suivante qui a été adressée à M. Louis Janvier de la Motte par l'un de ses électeurs :

« Briarsarthe, le 20 juillet 1879.

Monsieur,

Vous avez eu la complaisance de m'a-

dresser le Journal officiel pour me faire connaître dans tous ses détails le discours que vous avez lu à la Chambre des députés, et l'évolution politique que vous venez de faire sans l'agrément de vos électeurs qui vous avaient élu sous d'autres auspices.

Quand un député (qui a soin de sa propre dignité) fait ce que vous venez d'accomplir, il devrait se démettre immédiatement de son mandat et se représenter à nouveau aux suffrages de ses électeurs; je suis persuadé que vous ne le ferez pas, certain que vous êtes d'un échec inévitable; alors je vous dis: Vous êtes une unité à la Chambre et ne représentez plus la majorité des électeurs de l'arrondissement de Segré.

Permettez-moi cette réflexion: je place ordinairement mes girouettes sur le sommet de ma maison et elles ne font pas partie du personnel; il n'en est pas de même chez vous, vous venez suffisamment de le prouver.

Soyez heureux, monsieur, je le désire; mais je puis vous assurer que votre rôle politique est fini et bien fini; à bon entendeur, salut.

Un électeur désillusionné,
R. LEMOTHEUX.

Le Courrier des Etats-Unis rapporte que la chaleur a été accablante pendant les premiers jours de juillet à Boston, à Chicago, à Louisville, à Cincinnati et dans plusieurs autres villes de l'Union.

A New-York, on a signalé plusieurs cas d'insolation.

Insolation à part, la France emprunterait volontiers aux Etats-Unis un peu de leur superflu en fait de chaleur.

SQUARE DU THEATRE.

Musique du 77^e régiment d'infanterie.

Directeur: M. SINEAU.

Concert du SAMEDI 26 juillet 1879,
de 8 h. à 9 h. 1/2 du soir.

Programme.

1^{re} PARTIE.

1. La Muette, ouverture..... AUBER.
 2. Cavatine pour piston..... ROSSINI.
 3. Thérèse, valse..... C. FAUST.
- ##### 2^e PARTIE.
4. Obéron, ouverture..... WEBER.
 5. Zaire de Nella, fantaisie..... MERCADEANTE.
 6. Les Bébés, polka..... BUOT.

MON PAYS

SOUVENIR D'AUTREFOIS.

Aimez-vous la campagne
Et ses riants vallons ?
Aimez-vous la montagne
Et ses ravins profonds ?
Ou bien est-ce une ville
Avec de hauts clochers,
Ou bien encore une île
Au pied de blancs rochers ?

Cherchez ! Près de la Loire
Il est un lieu fameux,
Caressé par la gloire
Et révéré par les dieux.
La plus douce verdure
Y cache mille attraits ;
La plus riche nature
Y sème ses bienfaits.

Saumur ! Tu fus, ma belle,
Le berceau de mes jours,
Et, comme l'hirondelle,
Oh ! j'y reviens toujours ;
Mais la verte prairie,
Mais ton épais gazon,
Mais ta rive fleurie,
Ne savent point mon nom...

Aux lieux qui m'ont vu naître,
Jadis le sang humain
Ne servait qu'à repaître
Le sombre et fier Odiu ;
Mais la pierre sacrée,
Dolmen mystérieux,
Dans nos champs, délabrés,
Survit seule à ses dieux.

Après du temple auguste
Le chène croit encor,
Et le gui, sur l'arbuste,
Attend la serpe d'or ;
Mais la noble hécatombe
A déserté l'autel...
L'autel était la tombe...
Et l'homme est immortel !

O voyageur, arrête !
Vois ce mont glorieux
Qui menace la tête
En montant jusqu'aux cieux.
C'est là que la victoire
Guidait son noble char ;
La que s'assit la gloire,
La que campa César (1).

(1) Camp romain à Chenouette.

Mais laissons ces pensées,
Elles ont fait leur temps...
Nos terres épuisées
Ont besoin de printemps,
De joie et de grâce nouvelle...
Et ne voyez-vous pas
Briller une étincelle
Comme un astre, là-bas ?...

On dirait de la Grèce
Une divinité,
Couvrant de sa tendresse
La sainte antiquité ;
Comme on cite le père
D'un fier et beau coursier,
Quand on parle d'Homère,
C'est parler de Daclier (1).

Et ce chercheur fidèle,
Toujours, toujours debout,
Pour le faire éternelle,
Qui va fouillant partout ?
Toute gloire est fertile...
Évitons le dédain.
Garde donc, ô ma ville,
Le beau nom de Bodin !

Et toi, dont la jeune âme
Rêvait un ciel d'azur,
Jeune homme au cœur de femme,
Au front candide et pur,
Qui dira, cher Dorville,
Ce qu'aurait jamais fait,
Sans le trou d'une balle,
Ton esprit si parfait ?

O ville que j'adore,
Ne va point oublier
Qu'un de tes fils encore
Te fait lire et briller.
Coucher, par ses largesses,
Sut le créer un nom ;
Donne donc les tendresses
Au nouveau Montyon.

Et puis, que ton École
Au nom si glorieux
Soit toujours ton idole
Et l'idole des cieux !
Enfin, que Notre-Dame,
Nantilly, le château,
Fassent bondir ton âme
Comme un vin du coteau !

PAUL PROUTAU.

CONSEILS ET RECETTES.

REMÈDE CONTRE LES MAUX DE TÊTE.

Les personnes affectées de maux de tête opiniâtres peuvent très-bien s'en débarrasser en faisant un usage journalier—pendant deux semaines environ—d'un bouillon composé de la manière suivante :

On coupe par tranches une demi-livre de roquette de veau ; on prend des feuilles de bétoune, de mélisse, des pointes de sureau ; de chacune de ces plantes une grosse poignée ; des racines de chicorée sauvage et des pissenlits, une petite poignée de chacune des deux espèces. On fait bouillir le tout dans un litre et demi d'eau qu'on fera réduire à trois quarts de litre. Ce bouillon sera soigneusement passé après examen.

Les premières chaleurs, qui ne peuvent tarder, rendront cette recette très-opportune pour un grand nombre de gens.

CHIENS SANS PUCES!!!

Si, par hasard, votre chien était la proie de certains petits animaux redoutables, faites un lit de copeaux de bois de sapin. L'odeur résineuse de ces copeaux sera tellement désagréable aux parasites qu'ils seront obligés de prendre la fuite, tandis que votre terrier ou votre havanais vous saura gré d'avoir parfumé sa couche.

Les niches de gros chiens de garde peuvent être désinfectées de la même manière.

Faits divers.

Le Journal de Rouen annonce que l'heureux possesseur de l'obligation de la ville de Paris, numéro 1,416,245, de l'emprunt de 1874, qui vient de gagner le gros lot de 400,000 francs, est un garçon de café de la rue aux Ours, à Rouen, nommé Maximilien Larchevêque.

Une nouvelle grève à Caen (Calvados). Depuis lundi, les ouvriers maçons sont en grève. Ils se sont réunis, au nombre d'environ cinquante, mardi matin, et ont décidé de porter le prix de leur journée de travail à 4 fr.

Un rapprochement assez singulier du *Mémorial universel* :

(1) M^{me} Daclier.

« En 1879, en pleine République, M^{me} de Mac-Mahon achète des surtouts de table, parce que l'argenterie de la présidence est jugée insuffisante. — M^{me} Grévy rachète de M^{me} de Mac-Mahon cette argenterie, dont la République ne peut se passer.

En 1789 (20 septembre), à Versailles, un député annonce à l'Assemblée que le roi et la reine ont rassemblé toute leur vaisselle d'argent, objets de toilette, etc., et les ont envoyés à la Monnaie pour être convertis en espèces et versés au Trésor public. Un autre député propose que le président aille, au nom de l'Assemblée, prier le roi de conserver sa vaisselle. Cette motion est adoptée par l'Assemblée ; — le président se transporte auprès du roi, s'acquiesce de sa mission, et revient en rendre compte. Le roi lui a répondu :

« Je suis fort touché des sentiments que me témoigne l'Assemblée nationale, vous m'en assurerez de ma part, mais je persiste dans une disposition que la rareté du numéraire effectif rend convenable ; la reine et moi, du reste, n'attachons aucune importance à ce sacrifice. »

(Veillées d'un Français, journal jacobin de 1789.)

Le comble du spiritisme. — La Handelszeitung de New-York nous apprend que, dans une réunion de spirites de cette ville, on a, ces jours derniers, procédé à la célébration du mariage entre Benjamin Pierce, petit-fils du président des Etats-Unis, et qui, à l'âge de douze ans, fut tué, en 1853, dans un accident de chemin de fer, et miss Caton de Leavenworth (Kansas), qui est décédée en bas-âge il y a trente ans.

Dernières Nouvelles.

Ainsi que nous le prévoyions, le gouvernement a fait démentir en ces termes la nouvelle que le Gaulois a donnée au sujet du marché de Mac-Mahon :

« D'après des informations autorisées, on peut regarder comme dénuée de tout fondement la nouvelle publiée par un journal du matin et portant que des pourparlers auraient été engagés avec M. le maréchal de Mac-Mahon en vue de lui faire accepter le gouvernement militaire de Paris. »

Nous n'avons qu'une chose à répondre, dit le Gaulois: nous prenons date et nous attendons.

Il est bon de rappeler que le Gaulois, qui avait donné la nouvelle, l'affirmait comme certaine et annonçait même le démenti officiel.

BULLETIN HEBDOMADAIRE DE LA BOURSE.

24 juillet 1879.

La Bourse toute cette semaine a montré un peu d'hésitation; la persistance du mauvais temps y a bien été pour quelque chose, aussi le rayon de soleil d'aujourd'hui a-t-il rendu à notre marché l'animation du commencement du mois.

Le 5 0/0, de 117 fr. 85 est monté à 118 fr. 05, le 3 0/0 est à 82 fr. 60 et l'Amortissable à 84 fr. 72. Les dispositions des syndicats sont toujours les mêmes et il est bien probable que si rien de fâcheux ne surgit nous verrons des cours beaucoup plus élevés, ce qui est indispensable pour faire prendre par le public les nombreux titres qui vont être mis en souscription.

Les valeurs de crédit sont assez bien tenues, quelques-unes ont eu des fluctuations importantes, mais actuellement elles sont revenues à peu de chose près aux cours de la semaine dernière. Nous laissons le Foncier à 842 fr. après 850 fr., son traité passé avec la ville de Paris vient d'être voté par la Chambre des députés; cette institution va donc pouvoir faire l'émission annoncée déjà par quelques journaux.

La Banque de Paris est lourde à 823 fr., ainsi que la Banque Egyptienne à 642 fr., la Générale est en réaction de 7 fr. à 540 fr. A ce prix, je crois qu'il serait encore prudent de réaliser. Les actions du Gaz sont très-fermes à 1,308 fr.; les tendances de la Bourse font prévoir des prix plus élevés. Les Lombards ont progressé de 7 fr. à 203 fr. Les augmentations de recettes vont permettre de reconstituer complètement la réserve. On prévoit dans un temps prochain la reprise du paiement des coupons des actions. Les Autrichiens sont lourds à 615 fr. Les Obligations Egyptiennes se maintiennent aux environs de 244 fr.

La Rente Italienne montre moins de résistance, elle est offerte à 80 fr. 20. Les Florins or sont délaissés à 69 1/2, les Hongrois à 81 7/8 et les Russes à 91 3/8.

Les valeurs turques sont en réaction assez sensible. La Banque ottomane cote 507 fr. et la Rente turque 11 fr. 85.

B. DES H.

3 heures. — La Bourse reste très-ferme, principalement sur les fonds français qui clôturent: le 5 0/0 à 118 fr. 02, le 3 0/0 à 82 fr. 95 et l'Amortissable à 84 fr. 95.

PLACE DU PETIT-THOUARS.

PALAIS des MARIONNETTES FANTOGHES de John Holden

Le plus grand Spectacle du Monde.

Aujourd'hui VENDREDI 25 juillet, la façade du Palais sera illuminée de 9 à 10 heures.

Début Samedi 26 juillet, à 8 heures et demie du soir.

1^{re} PARTIE. — Tous les acrobates et gymnasiarques, représentés par les marionnettes.

2^e PARTIE. — La Belle et la Bête, grande pantomime en 24 tableaux, ballet, féerie, grâce; élégance et rire.

3^e PARTIE. — Grande transformation avec la cascade d'eau du Niagara; anges, sirènes, démons, etc.

Les représentations auront lieu tous les soirs, à 8 heures 1/2, jusqu'au mardi 5 août inclusivement.

Les dimanches, jeudi et samedi, représentation enfantine à 2 heures, à moitié prix.

Les représentations du jour seront éclairées au gaz et à l'électricité comme celles du soir.

Le spectacle du soir durera 2 heures 1/2; celui du jour, 1 heure 1/2.

60 changements de décors à vue le soir, 35 le jour.

Le bureau de location est ouvert au Théâtre, de 2 à 5 heures, pour les Stalles et Premières.

Prix des places: Stalles, 2 fr. 50; Premières, 2 fr.; Secondes, 1 fr. — Prix du jour: Stalles, 1 fr. 25; Premières, 1 fr.; Secondes, 50 centimes.

COMPAGNIE UNIVERSELLE DU CANAL INTEROCÉANIQUE

POUR LE PERCEMENT

DE L'ISTHME AMÉRICAIN

SOUS LA PRÉSIDENTIE ET LA DIRECTION DE

M. FERDINAND DE LESSEPS

Président-Directeur du Canal de Suez

800,000 ACTIONS de 500 francs

Aux termes des statuts déposés chez M. Champetier de Ribes, notaire à Paris, 10,000 actions sont réservées à la Société civile des concessionnaires primitifs pour la concession et les études apportées par cette société à M. Ferdinand de Lesseps.

Les 790,000 actions restantes font l'objet de la souscription publique.

Le montant de chaque action est payable comme suit :

25 francs en souscrivant ;
100 francs à la répartition.

Les 375 francs restants ne seront appelés que successivement et suivant les besoins de l'entreprise, par avis du Conseil d'administration publié au moins trois mois à l'avance.

Les formalités seront remplies pour l'admission des actions à la cote officielle, aussitôt après la constitution de la Société.

Les actions pourront, après libération de 250 fr., être converties en titres au porteur par délibération de l'assemblée générale.

Tout propriétaire de 20 actions fera partie des assemblées générales.

Un intérêt de 5 pour cent sur les sommes versées sera servi aux actions pendant l'exécution des travaux.

LA SOUSCRIPTION PUBLIQUE SERA OUVERTE

En Europe et en Amérique

Les Mercredi 6 et Jeudi 7 Août

La répartition des actions se fera au prorata des souscriptions totalisées, sans distinction de nationalité.

ON SOUSCRIT A PARIS :

A la Compagnie universelle du canal de Suez, 9, rue Clary ;

au Comptoir d'escompte, 14, rue Bergère ;

à la Société générale de crédit industriel et commercial, 72, rue de la Victoire ;

à la Société de Dépôts et de Comptes-courants, 2, place de l'Opéra ;

au Crédit Lyonnais, 19, boulevard des Italiens ;

à la Société générale pour le développement du commerce et de l'industrie en France, 54, rue de Provence ;

à la Banque de Paris et des Pays-Bas, 3, rue d'Antin ;

à la Société financière de Paris, 19, rue Louis-le-Grand ;

à la Banque d'escompte de Paris, 3, rue Louis-le-Grand ;

Et chez leurs correspondants en France et à l'étranger

On peut souscrire dès à présent par Correspondance.

Phthisie, Toux opiniâtres, Bronchites. — Voir aux annonces: Capsules Dartois.

VUE GÉNÉRALE

DE LA VILLE D'ANGERS

Par M. MOLLAY.

Ce magnifique plan lithographique, dont nous avons déjà parlé, est mis en vente au prix de 4 fr., à Saumur, chez tous les libraires.

SANTÉ ET ÉNERGIE A TOUS

rendues sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé dite :

REVALESCIERE

Du BARRY, de Londres.

Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastralgies; constipations, glaires, vents, nigreurs, acridités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, étourdisse-

ments, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang; toute irritation et toute odeur fétide en se levant ou après certains plats compromettants: oignon, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac. C'est en outre la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants. — 32 ans de succès, 100,000 cures, y compris celles de Madame la Duchesse de Castelluart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur-professeur Dédé, etc.

N° 63,476 : M. le curé Comparet, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes.

Cure N° 99,625. — Avignon, 18 avril 1876. Que Dieu vous rende tout le bien que vous m'avez fait. La Revalescière du Barry m'a guérie à l'âge de 61 ans. — J'avais des oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des

maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. Contre toutes ces angoisses, tous les remèdes avaient échoué, la Revalescière m'en a sauvé complètement. — BORREZ, née Carbonnetty, rue du Balai, 11.

Cure N° 98,614 : Depuis des années je souffrais de manque d'appétit, mauvaie digestion, affections de cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de votre divine Revalescière. LÉON PUYCLET, instituteur à Chey-soux (Haute-Vienne).

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr.; 4 kil., 22 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. — La Revalescière chocolatée, en boîtes, aux mêmes prix. Elle rend appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus agités. — Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, COMMON, 23, rue Saint-Jean; GONDRAND; BESSON, successeur de TEXIER; J. RUSSON, épicer, quai de Limoges, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du BARRY & Co (limited), 8, rue Castiglione, Paris. (272)

CHEMINS DE FER DE L'ETAT

Lignes de Poitiers-Saumur, Montreuil-Angers.

DÉPARTS		ARRIVÉES	
DE SAUMUR	A POITIERS	A POITIERS	A ANGERS
6 h. 25 matin.	10 h. 30 matin.		
8 h. 10 —			10 h. 54 matin.
1 h. 25 soir.	4 h. 50 soir.		
4 h. 55 —			0 h. 15 soir.
7 h. 40 —	11 h. 35 —		

DÉPARTS		ARRIVÉES	
DE POITIERS	A MONTREUIL	A SAUMUR	A SAUMUR
5 h. 50 matin.	8 h. 59 matin.	6 h. 45 matin.	
10 h. 45 —	5 h. 14 soir.	6 h. 25 soir.	
6 h. 15 soir.	3 h. 35 —	4 h. 15 —	
6 h. 45 —	10 h. 22 —	11 h. —	

Il y a, en outre, un train venant d'Angers et partant de Montreuil à 7 h. 15 matin, arrivant à Saumur à 7 h. 50.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 24 JUILLET 1879.

Valours au comptant.				Valours au comptant.				Valours au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 %	83 70			Crédit Foncier colonial	425			Canal de Suez	740		
3 % amortissable	84 80			Crédit Foncier, act. 500 f.	845	8 75		Crédit Mobilier esp.	1305		
4 1/2 %	113 75			Obligations foncières 1877	391	1		Société autrichienne	610 25	1 25	
5 %	118			Soc. gén. de Crédit industriel et commercial	705			OBLIGATIONS.			
Obligations du Trésor	515			Crédit Mobilier	545	2 50		Orléans	388		
Dép. de la Seine, emprunt 1867	539			Crédit foncier d'Autriche	678 10			Paris-Lyon-Méditerranée	388		
Ville de Paris, oblig. 1865-1860	538			Est	785			Est	388 75		
1868, 4 %	543			Paris-Lyon-Méditerranée	1172 50			Nord	388		
1869, 3 %	416			Midi	873 50			Ouest	383		
1871, 3 %	403			Nord	1513			Midi	381 50		
1875, 4 %	527			Orléans	1219 50			Paris (Grande Ceinture)	398		
1876, 4 %	538			Ouest	787 50			Paris-Bourbonnais	384		
Banque de France	3143			Compagnie parisienne du Gaz	1300			Canal de Suez	370 50		
Comptoir d'escompte	885			C. gén. Transatlantique	580	3 75					
Crédit agricole											

CHEMIN DE FER D'ORLEANS GARE DE SAUMUR

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 8 minutes du matin, express-poste.
6 — 45 — — (s'arrête à Angers), omnibus-mixte.
8 — 56 — — omnibus-mixte.
1 — 25 — — soir, omnibus.
3 — 32 — — soir, express omnibus (s'arrête à Angers).
7 — 15 — — soir, omnibus.
10 — 37 — — soir, omnibus-mixte.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 26 minutes du matin, direct-mixte omnibus.
8 — 31 — — direct-mixte omnibus.
9 — 40 — — direct-mixte omnibus.
12 — 40 — — soir, omnibus-mixte.
4 — 44 — — soir, omnibus-mixte.
10 — 38 — — soir, express-poste.

Le train partant d'Angers à 5 h. 35 du soir arrive à Saumur à 6 h. 56.

Etude de M^e THUBÉ, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE

Aux enchères publiques, d'un

BEAU MOBILIER

Après le décès de M. Chédeau, ancien avoué à Saumur, par suite d'acceptation bénéficiaire.

A Saumur, rue du Temple, n° 22.

Le lundi 11 août 1879 et jours suivants, à midi.

Par le ministère de M^e THUBÉ, commissaire-priseur.

Cette vente consiste en :
 Poterie, verrerie, cristaux, batterie de cuisine, gravures, bronze, candélabres, pendules, linge de corps et de ménage, hardes, argenterie;
 Armoires à linge, commodes, secrétaires, tables diverses, lits en bois et en fer, matelas, couvertures, traversins, oreillers, couvertures, couvre-pieds, tables à jeu, rideaux, armoire à glace, étagères;
 Un beau meuble de salon en acajou recouvert en velours cramois, composé de six fauteuils, six chaises et un canapé;
 Un bon piano, plusieurs bureaux, dont un de style Louis XIV;
 Salle à manger en frêne, garnitures de foyer, lampes, glaces, tapis, etc., etc.;
 Chaises et fauteuils de fantaisie, cave à liqueurs, réchauds en métal blanc.

ENVIRON 50 TABLEAUX

Anciens pour la plupart, des écoles française, flamande et italienne.
 Aquarelles, miniatures, objets d'art, sculptures en bois, cuivres repoussés, médailles, triptyque en ébène et cuivre, faïences et porcelaines anciennes et autres objets variés.
 Plus un corps de bibliothèque, composé d'environ 1,200 volumes;
 Autres meubles et ustensiles de ménage, et quantité d'autres objets.
 Au comptant, plus 5 0/0 applicables aux frais.

Le commissaire-priseur chargé de la vente, THUBÉ.

NOTA. — On vendra d'abord les livres, tableaux et objets d'art, qui seront exposés le dimanche 10 août, de trois à cinq heures du soir. (398)

A VENDRE

UN CHARIOT à quatre roues, sur ressorts. — Prix très-moderé. S'adresser à M. BERGE. (376)

Etude de M^e THUBÉ, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE

Aux enchères publiques, Pour cause de cessation de commerce.

Le samedi 26 juillet 1879, à une heure de relevée.

A Saumur, sur la place de la Bilange, d'ENVIRON

500 PAIRES

DE CHAUSSURES NEUVES Pour hommes, femmes et enfants.

Au comptant, plus 10 p. 0/0.

Le commissaire-priseur chargé de la vente, THUBÉ.

NOTA. — La vente est autorisée par jugement du tribunal de commerce de Saumur. (396)

A VENDRE

UNE JOLIE PROPRIÉTÉ Située au Petit-Puy.

Consistant en un jardin bien arrosé, deux petites maisons, cave voûtée, et hangar; le tout d'une contenance de 16 ares 30 centiares.

S'adresser à M^e BOUTIN-FONTAINE, quai de Limoges, 41. (266)

JARDINS

A VENDRE Situés près la gare du chemin de fer de Poitiers.

S'adresser à M. PAPILLON, rue du Presbytère. (383)

A LOUER

Pour le 1^{er} novembre 1880. LA FERME Dite du CARREFOUR-ROSIÈRE Sise commune de Neuillé (Maine-et-Loire).

S'adresser, pour les renseignements, à M^e DENIEAU, notaire à Allonnes (Maine-et-Loire), et, pour visiter, aux Rigaudières, commune d'Allonnes. (346)

A LOUER

PRÉSENTMENT. UNE TRÈS-BELLE MAISON Située à Saumur, rue de Bordeaux, n° 4.

Précédemment occupée par M^e Le Ray, avoué.

S'adresser, pour la visiter, soit à M^e LE RAY, rue du Marché-Noir, 12, soit à M. REDOUTIER, propriétaire, rue de Bordeaux. (417)

A LOUER GRANDS ET VASTES MAGASINS

BELLE CAVÉ Pouvant servir de magasin.

Place du Roi-René.

S'adresser à M. PICHAT. (54)

MM. CHANLOUINEAU et MAURICE demandent un apprenti.

VICHY

Plus de Mauvaises Digestions

Avec la délicieuse Liqueur de Table, Pastilles et Sucre d'Orge aux sels de Vichy, préparés par les Pères Célestins, de Vichy.

Chez M. DEMONT (maison Lasalle), pâtissier, seul dépositaire pour l'arrondissement de Saumur.

Fine Champagne anti-diabétique et préservative. (36)

GUÉRISON rapide & sûre PAR LE Sirop Benzoïque de Ch. SERRES Pharmacien 31, rue d'Amsterdam PARIS. Se trouve aussi dans toutes les bonnes pharmacies. Prix: 3^e le flacon.

GAZETTE DE PARIS Le plus grand des Journaux financiers HUITIÈME ANNÉE Paraît tous les Dimanches PAR AN 4 FRANCS Prime Gratuite LE BULLETIN AUTHENTIQUE des Tirages Financiers et des Valeurs à lots PARAISSANT TOUTS LES 15 JOURS. Document inédit, renfermant des indications qu'on ne trouve dans aucun journal financier. ENVOYER MANDAT-POSTE OU TIMBRES-POSTE 50, rue Taitbout — Paris. LA GAZETTE DE PARIS a réuni dans son hôtel de la rue Taitbout, n° 50, tous les services financiers aux rentiers et capitalistes.

L'ASSURANCE FRANÇAISE

Compagnie anonyme à Primes fixes CONTRE LES

ACCIDENTS CORPORELS ET MATÉRIELS

Capital : UN MILLION.

Directeur général : M. G. FONTENILLES. SIÈGE SOCIAL : 12, rue de Châteaudun, PARIS.

Directeur particulier pour la région : M. LE CRIP, avenue du Champ-de-Foire, 4, SAUMUR.

Agent : M. RAIMBAULT, rue Beaurepaire.

ON DEMANDE DES AGENTS dans les chefs-lieux de cantons et communes importantes. (343)

CAPSULES DARTOIS A LA CRÉOSOTE DE HÊTRE Seul remède spécial contre la PHTHISIE et les TOUX OPINIÂTES qu'il améliore rapidement. — Guérison prompte et assurée dans tous les cas de BRONCHITES CHRONIQUES, CATARRHE, ENGORGEMENT PULMONAIRE, ASTHME HUMIDE. — Les Capsules Dartois de la grosseur d'une pilule ordinaire n'ont aucun goût et sont prises sans difficulté. — Les malades qui ont tenté employé sans succès peuvent facilement se convaincre de leur efficacité, car un seul flacon suffit. — 3 fr. dans les Pharmacies. Expédition et brochure franco. — 27, r. de Rennes, Paris.

ÉPILEPSIE. CRISES NERVEUSES, HYSTÉRIE. Traitement gratuit jusqu'à disparition des crises. Dr RIVALLS, 107, rue de Rennes, PARIS ou par correspondance.

FER BRAVAIS (FER DIALYSE BRAVAIS) Contre ANÉMIE, CHLOROSE, DÉBILITÉ, ÉPUISEMENT, PERTES BLANCHES, etc. Le Fer Bravais (fer liquide en gouttes concentrées), est le seul exempt de tout acide; il n'a ni odeur, ni saveur et ne produit ni constipation, ni diarrhée, ni échauffement, ni fatigue de l'estomac; de plus c'est le seul qui ne noircisse jamais les dents. C'est le plus économique des ferrugineux, puisqu'un flacon dure un mois. Dépôt Général à Paris, 13, rue Lafayette (près l'Opéra) et toutes Pharm. Bien se méfier des imitations dangereuses et exiger la marque de fabrique. Envoi gratuit sur demande affranchie d'une intéressante brochure sur l'Anémie et son traitement. Dépôt à Saumur, M. ERNOUL, pharmacien. (110)

En vente chez tous les libraires :

LES CHRONIQUES SAUMUROISES

Par M. PAUL RATOUIS. — 1 volume in-12. ETUDES HISTORIQUES SUR L'HOTEL-DIEU ET LES

ETABLISSEMENTS CHARITABLES DE LA VILLE DE SAUMUR Par le même auteur.

LES ORIGINES DE L'ACADÉMIE D'EQUITATION CIVILE

ET DE L'ÉCOLE D'EQUITATION MILITAIRE DE LA VILLE DE SAUMUR (1593 à 1830) Par le même.

Saumur, imprimerie de P. GODET.